



Reprise du travail avec un congés parental partiel

Par **sosobibi**, le **11/09/2012** à **12:12**

Bonjour,

mon congés maternité se termine le 25 septembre, j'ai écrit à mon entreprise début aout (ancienneté de 7 ans) pour leur formuler ma demande de congés parental partiel soit une réduction de 7% (3h30) de mon temps de travail par semaine en leur proposant des horaires. je fais actuellement 36h et demande à passer à 32,5h

ils acceptent ma demande car ils ne peuvent pas la refuser mais refusent ma proposition soit disant que cette réduction nuirait à l'activité du service.

mes horaires actuels :

du lundi au jeudi : 9h - 18h avec 1h15 de pause déjeuner

le vendredi : 9h - 15h avec 1h de pause déjeuner

ma proposition : du lundi au vendredi : 9h30 - 17h avec 1h de pause déjeuner.

je leur propose dans ce cas de finir à 17h30 sur les 4 jours, le vendredi 15h ne posant pas de problème. et même de faire 2 soirs à 18h et 2 autres à 17h.

ils me proposent de passer sur un autre service où je pourrai pratiquer mes horaires, seulement ce service ne me convient pas du tout, on y est victime harcèlement moral et surtout il n'est pas possible de partir à 17h...

que dois-je faire ? ont-ils le droit de me licencier car je refuse leur proposition de changer de service ?

merci pour votre aide

Par **pat76**, le **13/09/2012** à **15:22**

Bonjour

Vous devez retrouver le poste que vous occupiez avant votre départ en congé maternité.

L'employeur ne peut vous refuser le congé parental à temps partiel, il ne peut que vous imposer les horaires mais pas modifier votre fonction.

Par **sosobibi**, le **13/09/2012** à **15:39**

merci pour votre réponse.

les horaires qu'on m'impose ne vont pas du tout.... mon congés maternité se termine le 25 septembre je ne peux plus modifier ma demande... je voudrais du coup passer à 28h pour m'organiser avec mes enfants car du coup je vais devoir prendre 2 nounous !